

Le tronc et les racines

LES PLUS ANCIENS d'entre nous, magistrats et avocats, cultivent souvent la nostalgie du vert paradis de leur enfance professionnelle commune, où, jeunes pousses issues du même tronc universitaire, ils avaient, avant de diverger de chaque côté de la barre, tous porté la même robe. Et, déplorant le moule "technocratique" d'une ENM qui s'essaye péniblement à jouer les "grandes écoles" à la française, d'appeler de leurs vœux le retour à une plus grande proximité initiale, gage d'une meilleure unité de la "famille judiciaire"...

Il est de fait que le fossé s'est creusé, à l'époque contemporaine, entre ces deux professions dont le Palais est la maison commune : la différence des rôles est de plus en plus fréquemment vécue comme antagonisme et elle oppose plutôt qu'elle ne réunit ! Voilà pourquoi de bons esprits, attachés, des deux côtés, à la qualité des relations personnelles et institutionnelles, pour elle-même autant que dans le souci partagé de l'intérêt du justiciable, attendent d'un rapprochement des formations respectives, sous des formes diverses, le retour à une meilleure compréhension mutuelle de l'intime complémentarité des missions et des contraintes propres qu'elles comportent ; et l'on ne peut, bien entendu, que souscrire à l'intention ! Encore faudra-t-il, à notre sens, ne pas se tromper de lieu ni de moment. Et, spécialement, ne pas s'acharner à vouloir planter l'indispensable "tronc commun" ailleurs que là où la nature des choses l'enracine.

C'est, donc, au sortir de l'Université que doit intervenir la divergence des hommes de robe, sans plus différer une entrée - qui ne l'est déjà que trop à l'heure actuelle avec l'exigence de la maîtrise - dans ce qui est encore, pour tous, la meilleure école : la vie professionnelle elle-même ! Un métier s'apprend, - avec, le cas échéant, ce qu'il faut d'encadrement individuel et collectif et de responsabilité limitée, au départ -, "in vivo" et non "in vitro"... Ainsi, la formule notariale du stage entrecoupé de séminaires ne serait peut-être pas sans intérêt pour la magistrature...

Dans cette perspective, les étudiants intéressés par les carrières judiciaires (y compris dans les "satellites", policiers et pénitentiaires, du Palais...) devraient se voir offrir la possibilité d'une formation de haut niveau, en alternance théorique et pratique (donc, organisée sur l'année civile et non universitaire : par exemple, stages en période creuse...) ayant vocation préférentielle à être suivie parallèlement à la maîtrise.

ON IMAGINERAIT volontiers, par exemple, sur le modèle des instituts d'études politiques, mais avec un caractère plus pratique et spécialisé, de nouveaux instituts d'études judiciaires (associant à leur financement les professions libérales dont l'intérêt serait engagé en même temps que celui de l'Etat), au régime fortement sélectif, qui prépareraient ainsi aux concours et examens professionnels en sensibilisant leurs élèves aux réalités du monde judiciaire, en vue d'acquérir une solide "culture" professionnelle : un véritable "fonds commun".

Le dispositif dont ces instituts seraient le cœur pourrait être utilement complété : d'une part et en deçà, de cadres de formation constituant des filières courtes, sélectives et professionnalisées, sur le modèle des IUT, destinées aux personnels des professions judiciaires et juridiques, mais, avec des "passerelles" en direction des premiers ; d'autre part et au-delà d'une "grande école" de juristes, à laquelle ces instituts pourraient aussi préparer, et, qui serait vouée à dégager une élite polyvalente, de nature à faire prime sur le "marché", pour le privé comme pour le public, avec certains droits d'accès direct, *in fine*, aux professions intéressées.

Serait-ce suffisant, cependant, pour mieux rapprocher la Magistrature et le Barreau ? N'attendons certes pas une inversion du sens de l'évolution : quand des espèces se séparent, c'est définitif ! Mais, à défaut du "tronc", travaillons du moins à renforcer les racines communes... □

Par DOMINIQUE-HENRI MATAGRIN,

Secrétaire général de l'Association professionnelle des magistrats

Ne pas s'acharner à vouloir planter l'indispensable "tronc commun" ailleurs que là où la nature des choses l'enracine